53me Année — Nouvelle série — No 81 PARAIT LE SAMEDI Le Numéro : 3 francs SAMEDI 9 AOUT 1947

SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires.

Abonnement : 1 an, 135 francs
C. C. P. Marseille 156-36
Téléphone 1.48

Administration-Rédaction :
25, Rue Droite, SISTERON (b.-a.)
Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces :
Annonces Légales : 10 francs la ligne
Autres Annonces: on traite à forfait

Pour la Publicité extra-Régionale :
S'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise PARIS (2e)

LES Colonies de Vacances

(suite)

A côté de ces exemples, il existe d'autres localités qui gardent un excellent souvenir de cette jeunesse disciplinée qui fit le meilleur effet par sa tenue extérieure, son amabilité et souvent même par ses démonstrations artistiques auxquelles furent amicalement conviés les habitants.

Il va sans dire que les devoirs d'une colonie de vacances vis-à-vis des populations d'accueil sont les mêmes que ceux d'un hôte à l'égard de celui qui le reçoit. Elle doit déranger le moins possible, plaire par tous les moyens, souvent rendre service et parfois provoquer une distraction chez une population qui en est dépourvue. On cite même combien de colonies dont les membres, certains jours, apportèrent leur contribution dans la tâche lourde parfois de leurs voisins. Des enfants se sont prêtés bénévolement, soit à un travail champêtre, soit au nettoyage d'églises ou de chapelles délaissées, à la réfection d'un monument aux morts délabré, au désherbage d'un cimetière mal entretenu. Les habitants ont su le reconnaître, chacun y a trouvé son compte et tout fut pour le mieux.

Quelquefois, des manifestations spectaculaires sont organisées auxquelles les spectateurs ne manquent pas et si le produit d'une quête ou d'une tombola renfloue un budget d'œuvre chancelant, une commune entière a la satisfaction de se récréer à bon compte et de toucher de près tout ce que représente d'intéressant la colonie de vacances.

Il importe donc au directeur de savoir introduire sa colonie dans une population et celle-là de se faire estimer. Les moyens en sont faciles, ils relèvent des convenances et de la charité prise dans le sens le plus large du mot.

INTERVENTION DE L'ETAT

Le gouvernement patronne et contrôle les colonies de vacances. Il accorde des subventions soit pour leur installation, soit pour l'entretien quotidien des colons. Le ravitaillement débloque des marchandises nécessaires à la suralimentation des enfants et facilite, dans la mesure du possible, l'élimination des obstacles qui peuvent surgir, soit dans la préparation, soit dans le fonctionnement de la colonie.

Celle-ci doit être inspectée par le délégué du Ministère de l'Education Nationale, directeur des Mouvements de Jeunesse et des Sports.

Indépendamment, un contrôle peut être exercé par les autorités préfectorales, les services de l'hygiène et le Maire de la commune d'accueil.

L'Etat prescrit que les directeurs et les moniteurs soient diplômés, que l'installation réponde aux conditions d'hygiène indispensables et qu'un poste téléphonique à demeure ou à proximité, ainsi qu'un médecin non éloigné soient prévus et d'un service d'infirmerie organisé. Il fait instruire tous les responsables de leurs obligations et fournit toutes indications pour déterminer les programmes d'alimentation et d'occupation intelligente et éducative de la jeunesse.

CONCLUSIONS

Il convient donc à tous les français de se louer de l'existence des colonies de vacances et de faciliter leur développement, leur installation, de les accueillir avec courtoisie, de les aider dans tous les domaines et de répondre à leurs invitations chaque fois que celles-ci leur seront faites. Ils ne doivent pas oublier qu'il s'agit de la France de demain et qu'il faut que celle-ci soit toujours meilleure.

André CAQUANT,
Directeur du
Centre de Jeunesse Catholique
de Sisteron.

Judicieuses Réflexions

A différentes reprises, « Sisteron-Journal », se faisant l'interprête des doléances des arrosants du Canal de Sisteron a signalé les graves préjudices causés aux agriculteurs tributaires de ce canal, par le manque d'eau en période des grandes chaleurs et de sècheresse..

Le Canal de Sisteron — on le sait — est lui aussi tributaire du Canal Harmant de Ribiers. Là-bas les propriétés qui voisinent ce canal sont arrosées les premières puis, s'il reste de l'eau, elle vient au Canal de Sisteron, mais en si petite quantité qu'elle ne suffit pas à arroser la moindre parcelle de terre cultivée. C'est alors la perte de la récolte devant l'impuissance du propriétaire qui assiste mortifié à ce spectacle aussi navrant qu'affligeant. La solution de cet état de choses, on la connait, elle est sur toutes les bouches des arrosants : la création de la station de pompage en Durance.

En effet, déjà avant la grande guerre de 14, la pénurie d'eau, le manque d'arrosage portaient un terrible coup à l'agriculture; les frais des travaux effectués à la prise d'eau à Ribiers étaient élevés, ils ne solutionnaient pas la question, c'étaient alors des réclamations légitimes sans fin qui arrivaient aux oreilles des dirigeants du Canal qui regrettaient eux aussi, cette lamentable situation, mais personne ne pensait à cette station de pompage qui aurait dû, cependant, attirer l'attention de tous les intéressés, c'est donc sous la poussée actuelle des réclamations qu'elle est venue sur le tapis et qu'elle demande à être solutionnée.

On dit que le Syndicat est pauvre, que sa caisse se vide au printemps pour effectuer des réparations le long du Canal, c'est un fait exact. Mais pourquoi le Syndicat ne fait-il pas un emprunt parmi ses co-arrosants, comme font d'autres Syndicats ou d'autres Sociétés. Cet emprunt, joint aux subventions gouvernementales, couvrirait les frais d'installation et d'entretien de cette station, une fois la station créée, l'eau serait alors à la disposition des riverains lorsque le Canal de Sisteron serait à sec pour toute cause, elle sera alors en permanence au service public et la carte d'arrosage pourra être instituée horairement, donnant ainsi la certitude que la récolte ne souffrira en rien des fortes chaleurs. Ainsi fait toute la population y gagnerait.

Dans sa dernière séance, le Conseil Municipal de notre Ville a manifesté l'intention de retirer au dit canal la subvention qu'elle lui a toujours accordée moyennant la fourniture de 250 litres d'eau.

En cette période critique de sècheresse le canal ne peut surement pas lui fournir cette redevance, mais ce n'est pas un motif suffisant pour lui retirer la susdite subvention. La Ville doit venir en aide à toutes les Sociétés qui se créent et à tous les Syndicats reconnus d'utilité publique. Si des Sociétés à qui elle sert une subvention ne donnent aucune activité, il est juste et normal qu'elle supprime la subvention, mais qu'elle ne supprime pas celle du Canal qui a tant besoin d'argent. Parmi les Conseillers Municipaux, il est des assujetis au Canal de Sisteron, il leur appartient, au contraire, de défendre la cause des arrosants, car être contre c'est desservir sa propre cause et celle des voisins et c'est là prendre une lourde responsabilité.

—)o(—

La même question se pose pour l'alimentation de la Ville en eau potable.

Depuis longtemps déjà il est reconnu que l'eau de Châtillon et le pompage du Buëch ne donnent, en période de chaleurs qu'un débit insuffisant pour une population de 3.500 habitants environ. Au début de la **création de la station du Buëch, les** assujettis à l'eau potable n'étaient pas nombreux, beaucoup ignoraient les services rendus par elle, mais depuis des installations nouvelles se sont créées, des ménages se sont modernisés et l'eau coule à tous les étages, mais aujourd'hui le débit ne répond plus à la masse des abonnés, des villas s'e sont élevées dans les quartiers du Gand, des Plantiers et à l'Avenue de la Gare, toutes absorbent une quantité d'eau qui diminue d'autant le débit actuel de la station du Buëch.

Enfin, pour nous résumer, la population Sisteronnaise verrait avec plaisir, à l'avenir, apporter un remède à cette situation : l'adjonction d'une deuxième pompe et la réfection de la canalisation actuelle ou la création d'une deuxième amenée d'eau. Les Citadins et les Estivants ne manqueront pas de s'en réjouir. La Ville de Sisteron plus que ses voisines, Sisteron sinistrée, se doit de revivre, de revenir à la vie par des améliorations incessantes qui feront d'elle « La Perle de la Provence » comme l'indique la devise mise en exergue sur le dépliant de notre Syndicat d'Initiative.

Un Sisteronnais.

AUTOUR DU CIRQUE

La venue du Cirque Bouglione à Sisteron a créé quelques petits incidents qui sont tout de même d'une certaine importance. Cependant, nous dirons de suite que la direction de ce cirque n'a rien à voir dans cette affaire. Cet établissement ambulant arrive, donne sa représentation et s'en va. Il paye ce qu'il doit et le tour est joué. Il reviendra l'année prochaine, peut-être dans deux, dans dix ans, peut-être plus jamais.

En dehors de ces considérations, voici les faits tels qu'ils se sont produits.

Le Cirque arrive à Sisteron, le chef du montage s'aperçoit que sur le Pré de Foire l'emplacement qui lui est réservé est trop petit. Il s'adresse alors au placier de la Ville pour un endroit plus spacieux. Celui-ci répond qu'il ne dispose pas d'autre lieu et va trouver Monsieur le Maire pour lui soumettre le cas. M. le Maire, sans se déranger, de sa fenêtre, indique le Stade.

Sitôt dit, sitôt fait. Mais voilà, l'entrée du terrain est trop petite pour les camions et le matériel qui suit. On démonte la clôture en ciment armé, on arrache les piquets de clôture qui sont cimentés, on enlève les bancs, on enlève également la main courante et s'est fini, le matériel pénètre sur le stade, le cirque se monte, la représentation aura lieu au jour et à l'heure fixe.

Mais où l'histoire devient pas drôle c'est qu'une personne avisée vient de suite prévenir le Comité Directeur du Sisteron-Vélo qui a charge de l'entretien du terrain et encore plus de la clôture. Les dirigeants de la société sportive se transportent immédiatement sur les lieux et y rencontrent M. le Maire. D'où une entrevue qui ne fut pas trop cordiale entre le premier magistrat de notre ville et les responsables de la société.

—)o(—

Il faut en toute chose faire le point. D'abord la société Sisteron-Vélo ne mettait pas d'obstacle à ce que le cirque joue sur le stade. Il y a simplement un seul fait, c'est que M. le Maire aurait pu faire toute diligence pour se mettre immédiatement en rapport avec les dirigeants de la Société et les choses se seraient passées tout autrement pour le bien de la Ville et du Sisteron-Vélo. Car, après le passage du cirque sur le stade et avec l'ouverture très proche de la saison de foot-ball, qui donc va supporter les dégats et ce n'est pas avec les 8.000 francs qu'a versé le cirque que le stade sera réparé. Il faut compter entre 10 et 15.000 francs de réparations. La Société sportive qui vient de faire une souscription pour dresser cette clôture, qui par un effort obstiné et désintéressé a su donner un stade très modeste à la jeunesse de notre pays, voit, dans l'espace de deux heures, tous les efforts de deux ans disparaitrent.

—)o(—

A la suite de ces incidents très regrettables, le bureau du Sisteron-Vélo, dans une réunion extraordinaire de cette semaine, a décidé à l'unanimité, que devant l'accomplissement de tels faits, il se retire purement et simplement et remet la direction de cette société entre les mains de M. le Maire de Sisteron.

SPECTATOR.

Un Fraternel Merci

Le poète Hippolyte Suquet, auquel nous avions accordé sur sa demande un congé le plus illimité, vient de nous transmettre, avec prière de vouloir bien insérer à la première page, la lettre de remerciements qu'il vient de recevoir de tous nos amis de Belgique rentrés, parait-il, fourbus et harassés à leur bercail.

Voici la lettre :

Mon Cher Ami de France,

Heureux mais harassés, nous voici rentrés à Bruxelles. Nous avons mis sur nos rétines et nous avons enclos dans nos paupières des magnifiques visions, des sites pittoresques, et aussi des visages, d'innombrables visages amis que nous aimons de tout notre cœur. Que de gratitude nous vous devons, mon cher ami de France, pour toute l'organisation, si parfaite que vous avez mise sur pied ; que de reconnaissance à l'endroit de toutes les autorités civiles et même ecclésiastiques, aux dévoués membres du Comité du Syndicat d'Initiative, aux diverses organisations qui nous ont accueilli avant tant de cordialité, avec tant de fraternité.

Merci à Mme Massot-Devèze et à son dynamique Quadrille Sisteronnais, merci à Mlle Henriette Bontoux dont nous admirons le magnifique talent, merci à Mme et M. Benson, merci à toute la population sisteronnaise pour son accueil dont nous gardons un souvenir ému. Merci à la Cigale de Mme Cheilan de son chant si discret, merci à ce Père Cler qui sauta sur la pelouse fleurie avec un entrain de jeune homme et merci au Lunziber dou Jardinn.

Sisteron fut, pour nous, le clou de notre voyage au magnifique pays de Provence. Ah ! veuillez, mon cher ami de France, remercier en notre nom tous ceux — ils sont innombrables — qui nous ont fait éprouver toute la chaleur de l'amitié vivace qui unit Belges et Français. Nous sommes trop émus pour vous remercier ainsi qu'il se devrait pour toutes les délicates attentions que les Sisteronnais ont eu à notre égard. Si vous pouvez faire part de cette gratitude en faisant passer un article dans « Sisteron-Journal » j'en serais ravi, c'est le seul moyen de n'oublier personne.

Je cours au plus pressé en vous remerciant, une autre lettre suivra bientôt.

En toute cordialité,
José MIRVAL.

—)o(—

P. S. — Un des vôtres avait eu l'amabilité de me faire remettre à l'hôtel, trois séries de photos sur notre séjour à Sisteron. Veuillez le remercier, je vous prie. Exprimez donc aussi à M. Maffren notre gratitude pour ses merveilleux gateaux, ainsi qu'au Docteur Niel et tous ses amis du Syndicat d'Initiative qui ont tant fait pour charmer notre séjour à Sisteron.

Le souvenir, croyez-le moi, est ineffaçable.

Bravo pour votre brillant article donnant le compte-rendu de notre passage à Sisteron. Ah, mon ami, que vous êtes « chic » pour nous. Mais je ne saurais oublier en terminant, la dernière marque de délicatesse dont MM. Sias, Midol, Michel, et quelques autres firent preuve, à notre égard, en nous accompagnant eux-mêmes dans leur auto, pour ne pas nous faire rater le car d'Avignon et nous effacer le souvenir de celui de Marseille.

M. CIOSI, Préfet des Basses-Alpes

Notre nouveau préfet, M. Georges Ciosi, chevalier de la Légion d'honneur, est arrivé lundi 4 août dans le département et a pris ses fonctions.

M. Ciosi qui était un éminent universitaire, a eu, durant l'occupation, une magnifique attitude de grand Français. A la libération, il fut appelé dans l'administration préfectorale comme préfet hors-classe **aux fonctions de directeur de cabinet** de M. Naegelen, ministre de l'Education nationale.

En souhaitant la plus cordiale bienvenue dans notre département à notre nouveau préfet, nous formons le vœu de le garder le plus longtemps possible dans nos chères Basses-Alpes.

Il nous est agréable de rappeler que c'est au Collège Paul Arène à Sisteron, que M. Ciosi, jeune agrégé **de mathématique, a débuté.**

La Porte de l'Etable

par Jules MOUGIN

Le soir tombe à la ferme.

Commence le ruminement des bêtes. Du côté des chevaux c'est un bruit de meule broyant du grain.

L'ordre règne à la ferme. Les petits crapauds musiciens n'en finissent plus d'accorder leur instrument.

La cuisine s'illumine. Une moitié de fagot craque dans l'âtre. L'abat-jour vert fait penser à l'aube d'été qui se lèvera demain sur les champs.

Maître Jean et sa femme engloutissent la bonne soupe épaisse.

Dans la cour, les crapauds apprêtent toujours et toujours les musiques

****

De gros soupirs d'animal repu pouffent du fond de l'ombre chaude. Les veaux dorment.

L'ordre pacifique est descendu sur ce coin de terre.

A présent, une ombre passe. Elle tient une lanterne qui s'arrête un long moment à l'entrée de l'étable. Puis la flamme d'or éclaire le visage de Jean, et la porte, comme chaque soir, jette sa note de flûte.

TUE-PUNAISES
ANTI-MITES
NICOTINE
D. T. T.
DROGUERIE Paul BERNARD
63, Rue Droite — SISTERON

© VILLE DE SISTERON

CHRONIQUE LOCALE

ASSEMBLEE GENERALE DES SINISTRES. — L'Assemblée Générale de l'Association des Sinistrés aura lieu Mardi prochain 12 Août à 21 heures, dans la salle des Variétés. Cette réunion sera très importante et présentera un grand intérêt pour les sinistrés.

Sollicités en effet par Mme Massot-Devèze, Présidente, les chefs départementaux des services de la Reconstruction ont bien voulu accepter d'y prendre la parole pour donner aux sinistrés toutes les indications relatives aux questions susceptibles de les intéresser, notamment sur la nouvelle loi des dommages de guerre, la Reconstruction, le Remembrement et l'Urbanisme.

Tous les Sinistrés sont instamment priés d'y assister.

Cette réunion étant strictement destinée aux membres de l'Association, la convocation personnelle qui a été adressée à chacun d'eux sera exigée à l'entrée.

BLANC Marceau
Bois et Charbons
24, Rue Droite — SISTERON
informe le public qu'il se tient à sa disposition pour les inscriptions de charbon.

A VENDRE :
Chien courant, bien dressé.
S'adresser au Bureau du Journal.

CONGES ANNUELS
Mlle FRANCE, Modes, rue Droite informe sa clientèle que son magasin sera fermé du 15 au 24 Août 1974.

ETAT-CIVIL
du 1er au 8 Août

Naissances : Jean Paul Félicien Aimé Amoureux, avenue de la Libération. — Jean-Claude Eugène Henri Fiaert, avenue de la Libération. — Michel Jean Fernand Bayard, rue Droite. — Danielle Eliane Don, avenue de la Libération.

Mariage. — Guy Jean Robert Girardet, attaché au Parquet, domicilié à Lunéville (M.-et-M.) et Angèle Camille Rose Perette Brouchon, infirmière, domiciliée à Sisteron, résidant aux Martigues.

Décès : Angèle Marie Corradi, 74 ans, Route de Noyers.

CROQUIS ALPIN

Minutes Etranges

Parfois par des minutes roses
Comme un rire de nouveau-né,
Dans nos existences moroses
Notre cœur est illuminé.

Et cependant elles sont lourdes
Comme ces fruits gonflés et mûrs
Qui font de brusques chutes sourdes
Au pied des arbres et des murs.

Elles sont pleines de lumière
Et pleines de flammes aussi.
Elles sont la rose trémière.
Elles sont pourtant le souci.

Et ces minutes scintillantes
Ont quelque chose d'anormal.
Et ces minutes sont poignantes.
Et ces minutes font de mal.

Georges GEMINARD.

Que choisir?

Pour effectuer un placement commode et avantageux de vos disponibilités, vous avez le choix entre les Bons du Trésor et les Bons de la Reconstruction.

L'intérêt des Bons du Trésor est fixé à 1 3/4 °/° pour les bons à 6 mois, 2°/° pour les bons à 1 an et 2 1/4 °/° pour les bons à 2 ans. Ces bons, qui peuvent être escomptés trois mois avant leur échéance, constituent un placement indiqué pour les fonds dont vous pouvez avoir besoin de disposer dans un délai assez rapproché.

Si, au contraire, vous voulez réaliser un placement à plus longue échéance, achetez des Bons de la Reconstruction. A 3 ans d'échéance et émis à 925 francs par coupure de 1.000 francs de valeur nominale, ces bons rapportent effectivement 2.70 °/° par an. Ils seront admis à tout moment en souscription à n'importe quel emprunt émis pour les besoins de la Reconstruction par l'Etat, par le Crédit National ou par des groupements de sinistrés.

Les porteurs de Bons du Trésor et des Bons de la Reconstruction peuvent conserver l'anonymat. Les intérêts qu'ils reçoivent sont nets de tous impôts, y compris l'impôt général sur le revenu.

SOCIETE DE CHASSE. — Les membres de la Société sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu aujourd'hui 9 Août, à 21 heures, dans la salle habituelle de la Mairie.

Ordre du jour : Renouvellement du bureau ; questions diverses importantes.

Présence indispensable.

DE GARDE cette SEMAINE :
Docteur André.
Pharmacie Bœuf.

ECHANGERAI Fusil calibre 16 neuf, contre calibre 12 parfait état. A. S. T. I., Sisteron.

BOULANGERIE DE GARDE. — Lundi 11 Août, Boulangerie Coopérative, Rue Mercerie.

Du Confort...
De la Sécurité...
Des Prix...
un seul TAXI
Raoul ALLEGRE
Café Moderne — Téléph. 152
Les 4 Coins — SISTERON

CONVOCATION. — Les nommés Javelas Léo et Lathy Georges sont priés de se présenter au plus tôt au Secrétariat de la Mairie pour une affaire les concernant.

ENTREPRISE GENERALE D'ELECTRICITE
Vente — Installations — Réparations
C. FIASTRE — SISTERON
Exposition et Vente: 22, rue Saunerie
Entrepôts et Ateliers :
Route de Marseille
Cuisinières - Réchauds - Radiateurs
Chauffe-Eau — Frigidaire
Agences Thomson, Sholtés, C.R.E.
Electro Pompes GUINARD
Lustrerie — Lampes Fantaisies
T. S. F.
Installation Ordinaire et de Luxe
Ville et Campagne

AVIS DE LA MAIRIE. — Une distribution pour les retardataires de bons d'alcool sera faite le Lundi 11 Août 1947. Egalement seront servis les retardataires des bons de savon pour professionnel le Mercredi 13 Août 1947.

AVIS

M. JOUVE, négociant en charbon, invite sa clientèle à lui faire parvenir le plus rapidement possible les cartes de charbon, ces cartes lui étant nécessaires pour s'approvisionner.

PARTI SOCIALISTE. — Après le magnifique succès de l'excursion du 3 Août, le Dimanche 10, une sortie sur Fontaine l'Evêque, avec l'itinéraire suivant : Départ à 5 h. précises. Petit déjeuner à Saint-André, visite du barrage de Castillon, descente sur Castellane avec un court arrêt. Remontée au Point Sublime, descente sur Moustiers, visite de cette localité et déjeuner sous les frais ombrages de Fontaine l'Evêque vers 13 h. Départ vers 17 h. pour le retour par Riez et Valensole.

Se faire inscrire de toute urgence aux magasins des Coopérateurs, à M. Rolland, correspondant du «Provençal», à M. Autant ou à l'Imprimerie Lieutier.

Le nombre des inscriptions déjà reçues permet d'envisager un autocar.

Les Taxis GALVEZ
sont à votre disposition
SISTERON — Téléphone 2

CENTRE DE JEUNESSE CATHOLIQUE. — La pénurie de chambres dans les hôtels de la ville à l'occasion des fêtes de l'Assomption oblige la direction du Centre de Jeunesse Catholique de demander à des particuliers qui disposeraient d'une ou plusieurs chambres à coucher pour les nuits du Jeudi 14 ou Vendredi 15 au Dimanche 17 ou Lundi 18 Août, de bien vouloir le signaler en téléphonant au n° 59.

Ces chambres seraient destinées à héberger les parents d'enfants de la colonie et la location en serait payée par les occupants.

ARBORICULTEURS !
pour toutes vos plantations
adressez-vous aux
PEPINIERES du BUECH
MISON (Basses-Alpes)
Scions et Quenouilles de Poiriers et Pommiers disponibles.
Catalogue et Prix sur demande.

Spectacles de la Semaine :

VARIETES - CINEMA
Samedi soir., Dimanche mat. et soir.
Actualités Documentaire
et un grand film
TRIPLE ENQUETE

CASINO - CINEMA
Samedi soir., Dimanche mat. et soir.
Actualités Documentaire
et un grand film
LE CHEVALIER DE LA VENGEANCE

PRETS D'ANIMAUX DE L'ARMEE. — La Direction des Services Agricoles des Basses-Alpes informe les agriculteurs que le Commandant d'Armes de la Place vient de lui confirmer que l'Armée ne dispose plus, dans le département des Basses-Alpes d'aucun animal susceptible d'être prêté aux agriculteurs et qu'en conséquence aucune demande ne peut plus être accueillie.

Un avis de la Place de Digne avait du reste été publié à cet effet dans la presse il y a deux mois.

ARBORICULTEURS ! !

Vous avez traité soigneusement vos arbres en hiver ! Ne vous laissez pas attendrir par une belle floraison prometteuse ! Les insectes veillent. Il vous reste à effectuer dès la chute des pétales sur **VOS ARBRES A FRUITS A PEPINS** le premier traitement contre le ver du fruit. En toute confiance consultez la Société « **Les Emballages de la Durance** » qui vous fournira tous les renseignements nécessaires pour vous aider à obtenir des fruits qui se vendront bien.

Voyez nos produits à base d'arsenic et comparez nos prix.

« **Les Emballages de la Durance** »
La Cazette à SISTERON — Tél. 15

La Préfecture communique :

AU SUJET DE L'ECHANGE BLE FARINE. — Par arrêté en date du 30 Juillet 1947, M. le Préfet vient de décider que les producteurs de blé auraient la faculté de garder par devers eux, pour toute la campagne 47-48 les quantités de blé nécessaires à leur consommation familiale.

A cet effet, l'échange blé-farine est autorisé dans toutes les communes du département à compter du 1er Août.

Il est rappelé aux producteurs que les quantités de blé en excédent doivent être intégralement livrées aux organismes stockeurs afin que les populations des villes, ainsi que celles des campagnes qui ne bénéficient pas de cet avantage puissent être assurées d'un ravitaillement en pain convenable jusqu'à la récolte 1948.

Des instructions ont été données aux services répressifs pour que les irrégularités et les trafics que certains seraient tentés de commettre soient énergiquement réprimés.

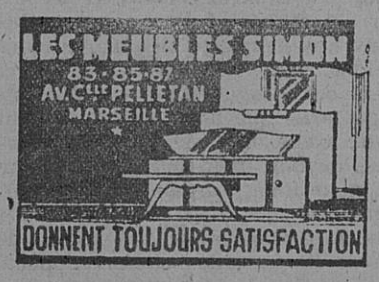

Etude de Me Guillaume BUES
Notaire à SISTERON

AVIS DE GERANCE

Suivant acte aux minutes de Me BUES, notaire à SISTERON, du six Août mil neuf cent quarante sept, enregistré, Madame Veuve Marthe Camille PELLEGRIN, née TOUCHE, sans profession, domiciliée à THEZE et demeurant à RIBIERS, a donné à bail pour une durée de trois années, à compter du premier Août dernier et renouvelable par tacite reconduction d'année en année (sauf préavis donné six mois à l'avance)

à Monsieur Edouard Léon Joseph ARNAUD, charpentier et à Madame Josette Marie Félicienne ROUX sans profession, son épouse, demeurant ensemble à THEZE

le fonds de commerce de
CAFE - EPICERIE
que la bailleresse exploitait à THEZE, quartier de la Place.

Le présent avis a pour but d'informer les tiers que les époux ARNAUD-ROUX exploiteront désormais le fonds de commerce sous leur responsabilité exclusive, à titre de gérants libres, sans qu'aucun recours puisse être utilement exercé contre Madame Veuve PELLEGRIN, propriétaire du dit fonds.

BUES, NOTAIRE.

PIANCATELLI
Electricité — Rue Droite, SISTERON
informe la clientèle qu'il se tient à sa disposition pour toutes installations et réparations électriques.

Département des Basses-Alpes

HOSPICES DE SISTERON

Adjudication

DES TRAVAUX DE MAÇONNERIE POUR LA CONSTRUCTION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION

MONTANT DES TRAVAUX :
400.000 FRANCS
CAUTIONNEMENT : 20.000 francs

ADJUDICATION fixée au Quatorze Août mil neuf cent quarante sept, à onze heures

Les pièces de cette adjudication sont déposées à l'Economat où les entrepreneurs pourront en prendre connaissance.

Ceux qui concourront à cette adjudication devront présenter une soumission sur papier timbré contenant leurs nom, prénoms et demeure et en toutes lettres, puis en chiffres, la quotité à tant pour cent du rabais proposé sur le devis

A cette soumission seront joints :

1° — Un certificat de capacité délivré par un homme de l'art et visé par l'architecte municipal.

2° — Un récépissé du Percepteur de Sisteron, constatant le versement du cautionnement.

3° — Un certificat de moralité, de solvabilité et de Nationalité Française délivré par le Maire de la Commune où réside le soumissionnaire.

Les paquets seront reçus à l'Hôpital par Monsieur le Maire ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil d'Administration et en présence du Percepteur et de l'Architecte.

Les concurrents pourront faire parvenir leur soumission avec les pièces ci-dessus indiquées, au Maire par lettre chargée.

Tous les frais et droits relatifs à la présente adjudication seront à la charge de l'adjudicataire.

Fait à SISTERON, le vingt trois Juillet mil neuf cent quarante sept.

Le Maire, Président
de la Commission Administrative :
E. PARET.

Etude de Me Jean ESMIEU
Notaire à SISTERON

VENTE
DE FONDS DE COMMERCE

DEUXIEME AVIS

Suivant acte reçu par Me Jean ESMIEU, notaire à SISTERON, le seize Juillet mil neuf cent quarante sept, enregistré à SISTERON le vingt six Juillet suivant,

Monsieur STROZZI Joseph Philippe, menuisier et Madame MARTINEZ Ramone, son épouse, demeurant ensemble à SISTERON

Ont vendu à Monsieur ARMANDO Etienne Noël, menuisier-ébéniste et Madame MASALA Françoise, son épouse, demeurant ensemble à DIGNE

Un fonds de commerce ou atelier de
MENUISERIE-EBENISTERIE
exploité à SISTERON, Rue Basse des Remparts.

L'insertion au « Bulletin Officiel des Ventes et Cessions de Fonds de Commerce » a eu lieu dans le numéro du neuf Août mil neuf cent quarante sept.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Me ESMIEU, domicile élu, jusqu'à l'expiration du délai de vingt jours suivant le présent avis.

Pour extrait et avis,
Jean ESMIEU, notaire.

Sisteron — Imprimerie LIEUTIER
Le Gérant : Marcel LIEUTIER

LA DURANCE FORESTIERE
BENSON et Cie
Société à Responsabilité Limitée
au Capital de 800.000 Francs
Siège Social :
NOYERS-SUR-JABRON (B.-A.)

Constitution de Société

Suivant acte sous seing privé en date à NOYERS-sur-JABRON du quinze Juillet mil neuf cent quarante sept, il a été formé une Société à responsabilité limitée dénommée « LA DURANCE FORESTIERE » ayant pour objet l'exploitation forestière en général et toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Le siège social est établi à NOYERS-SUR-JABRON (Basses-Alpes), il pourra être transféré en tout autre endroit suivant décision des sociétaires.

La Société a pris cours le premier Juillet mil neuf cent quarante sept pour expirer, sauf prorogation ou dissolution anticipée, le trente Juin deux mille quarante six.

Le Capital est fixé à HUIT CENT MILLE FRANCS fourni à raison de Dix mille francs par l'apport d'un fonds d'exploitation forestière et par des versements en numéraire d'un montant de Sept Cent Quatre Vingt Dix Mille Francs. Il est divisé en Huit Cents parts sociales de Mille Francs chacune, entièrement libérées, toutes réparties entre les associés en proportion de leurs apports.

La raison sociale sera « LA DURANCE FORESTIERE, BENSON et Cie ».

La Société ne sera pas dissoute par l'interdiction, la faillite, la déconfiture ou le décès d'un associé.

La Société est administrée par un ou plusieurs gérants associés, le premier gérant nommé et ce jusqu'au trente un Décembre mil neuf cent quarante sept, est Monsieur BENSON Léon, exploitant forestier à NOYERS-sur-JABRON. Il pourra être confirmé dans ses fonctions et voir ses pouvoirs prorogés ou être co-gérant avec un autre associé.

Le ou les gérants représentent la Société, ils ont les pouvoirs les plus étendus sur leur seule signature personnelle, toutefois il est spécifié que pour accepter un découvert en banques, aliéner tout ou parti de l'actif social de la Société sa signature devra obligatoirement, sous peine de nullité des engagements contractés, être accompagnée conjointement de celle de l'autre gérant et dans le cas d'un seul gérant nommé, de celle de l'un des associés.

En cas de décès du gérant, comme en cas d'impossibilité de remplir sa fonction, de retraite involontaire ou forcée, la gérance sera assurée par le gérant restant nommé et à défaut par un associé qui sera gérant provisoire à charge de se voir confirmer son mandat par les autres associés, dans les dix jours.

Les associés auront la faculté de déposer des fonds, en compte-courant dans la caisse sociale de la Société, ces fonds bénéficieront d'un intérêt fixé par les associés conformément à la loi.

Les bénéfices nets annuels après prélèvements à la réserve légale pourront être affectés en tout ou partie en augmentation du capital ou constitution d'une réserve spéciale

Par décision des associés, les statuts pourront être modifiés conformément à la loi, la Société dissoute par anticipation.

DEPOT. — Le dépôt prescrit par la loi a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIGNE le cinq Août mil neuf cent quarante sept.

Les statuts de la dite Société ont été enregistrés à SISTERON le vingt un Juillet mil neuf cent quarante sept, sous Folio 8, Case n° 45.

Pour publication :
Le Gérant : L. BENSON.

TRANSPORTEURS... COMMERÇANTS...
INDUSTRIELS... ENTREPRENEURS...

Pourquoi payer comptant vos achats de camions, camionnettes et matériels industriels, alors qu'un véhicule acheté comptant, c'est un capital employé, tandis qu'ACHETE A CREDIT il se paie en roulant, c'est un CAPITAL CREE.

Pour tous renseignements adressez-vous à

l'A. S. T. I. — ALLEGRE & CHASTEL — t. 2.05, SISTERON

qui, employant la formule VENDRE EN PROVINCE aussi bien QU'A PARIS et grâce à son service spécialisé peut vous faire attribuer dans un temps record, le crédit demandé.

© VILLE DE SISTERON